



# **DOSSIER DE CONSULTATION**

**Mise en œuvre du plan d'actions du projet d'Appui aux droits de  
l'homme et à l'Etat de droit en Tunisie (PADHED)**

**Axe 1 : Gouvernance – Axe 2 : Droits de l'homme**

**Pour le compte de**

**L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT**

**N° AFD/DOE/DAT/ARC/ACH/2016-080**

14 septembre 2016

---

---

## 1. INTRODUCTION - CONTEXTE

Le « Projet d'Appui aux Droits de l'homme et à l'Etat de droit » (PADHED) en Tunisie (2016-2018) fait l'objet d'une convention établie entre le Gouvernement français (représenté par l'Agence Française de Développement) et le gouvernement tunisien (représenté par le ministère en charge des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et des droits de l'homme).

Ce projet vise à appuyer la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie en Tunisie, notamment par un appui aux nouvelles institutions constitutionnelles et indépendantes et par la promotion des droits de l'homme en concertation avec la société civile.

Le marché envisagé étant d'un montant inférieur aux seuils européens, la présente consultation est passée selon une procédure librement définie par l'AFD, dite « Procédure adaptée », conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ce marché pourra le cas échéant être suivi d'un autre marché conclu en application de l'article 30-I-7° du décret du 25 mars 2016.

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

L'AFD vous invite à soumettre une offre pour les services suivants :

- Mise en œuvre technique et financière des axes 1 « gouvernance » et 2 « droits de l'homme » du plan d'actions du projet.

Le cahier des charges de cette mission figure en Annexe 1 de ce document de consultation.

Le budget alloué pour cette prestation est de 205 000 € HT.

Votre proposition doit répondre de façon exhaustive aux questions posées dans cette consultation et inclure toute information supplémentaire vous paraissant pertinente.

## 3. SELECTION DES PRESTATAIRES

L'AFD, après concertation avec le comité de pilotage restreint (Ministère et Ambassade de France), se réserve le droit de sélectionner le(s) prestataire(s), sur la base des propositions reçues, d'engager et poursuivre des négociations avec un ou plusieurs prestataires sollicités après la remise des propositions. Le ou les prestataires seront sélectionnés à l'issue d'une étude approfondie des propositions et sur la base de critères susceptibles de répondre au mieux aux besoins de l'AFD.

Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires la fourniture de biens et de services de haute qualité et cohérente avec nos propres objectifs et investissements. **Vos aptitudes méthodologiques, votre connaissance du domaine concerné, vos références dans ce type de mission et l'attractivité économique de votre proposition seront les principaux critères de sélection de cette consultation.**

Les propositions incomplètes, délivrées en retard ou qui ne répondent pas aux besoins exprimés par l'AFD ne seront pas retenues.

L'AFD pourra déclarer la procédure infructueuse en cas de réception d'offres non conformes au sens de l'article 59 du décret français n°2016-360 du 25 mars 2016.

---

L'AFD pourra déclarer sans suite la procédure pour des motifs d'intérêt général.

#### **4. COUTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT DES PROPOSITIONS**

Tous les coûts encourus par le prestataire relatifs à l'établissement de sa proposition seront supportés par le prestataire.

#### **5. CONFIDENTIALITE**

Toute information concernant l'AFD et incluse dans ce document de consultation ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Ce dernier accepte de ne divulguer ou publier aucune information relative à cette consultation.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

#### **6. QUALITE**

Le prestataire doit tenir compte du fait que la qualité des biens et services proposés au titre de cette consultation sont un élément essentiel sa proposition. Le prestataire garantit que les niveaux de qualité délivrés seront au minimum conformes aux niveaux de qualité définis avec l'AFD.

L'AFD sera particulièrement attentive au respect des délais, au professionnalisme et à la pertinence de la proposition, à la qualité des éléments de la proposition et à la qualité de la démarche ainsi qu'au descriptif des livrables.

#### **7. PRIX**

Les prix négociés ne pourront être révisés à la hausse durant la durée du contrat y compris dans le cas d'une hausse des prix publiés du prestataire. Ces prix seront forfaitaires pour le périmètre de prestations déterminé.

Le prix ainsi négocié comprendra l'ensemble des frais à la charge du prestataire et notamment tous les frais, honoraires, charges diverses liées à la prestation.

#### **8. TVA**

Cette prestation sera exonérée de TVA, soit au titre de l'exonération prévue par notre convention d'établissement agence, soit conformément à la note interprétative du service de la Législation fiscale française en date du 28 mars 1986.

#### **9. DUREE DU MARCHE**

La prestation est prévue pour une durée de 19 mois.

---

## **10. POSSIBILITE D'AUDITION APRES 1<sup>ER</sup> EXAMEN DES OFFRES**

Après examen des offres, des auditions avec les candidats pourront avoir lieu, si nécessaire. Dans cette éventualité, elles seront conduites dans de strictes conditions d'égalité, avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes. Les candidats pourront être invités par le représentant du pouvoir adjudicateur à préciser, compléter ou affiner leur offre, sans pour autant qu'il soit porté de modifications substantielles au présent cahier des charges. L'attribution de l'offre s'effectuera à l'issue de ces auditions.

## **11. CONDITIONS DE FACTURATION**

L'exécution des prestations donnera lieu à la fourniture de livrables auxquels sera associé un échéancier de facturation. Les factures seront réglées par virement à 30 jours fin de mois date d'émission de facture après validation de chaque livrable.

Le tableau de suivi des engagements et des décaissements permettra le suivi de la facturation. Le prestataire devra fournir à l'Agence un état régulier des dépenses effectuées en tenant compte de ses honoraires.

Les versements, en quatre tranches, se feront comme suit :

- une 1<sup>ère</sup> avance de 30% à la signature ;
- une 2<sup>ème</sup> avance de 30 %, qui peut être demandée dès la consommation de 80% de la précédente avance ;
- une 3<sup>ème</sup> avance de 30%, qui peut être demandée dès la consommation de 80% de la précédente avance ;
- une 4<sup>ème</sup> et dernière tranche de 10% après validation du rapport final par le comité restreint.

## **12. REPONSE A LA CONSULTATION**

Les réponses à cette consultation doivent être simples, concises et impérativement respecter le format imposé.

### **12.1. FORMAT ET CONTENU DES REPONSES**

Les réponses devront impérativement respecter le canevas suivant :

#### **A. Présentation de votre structure :**

A.1 - En cas de candidature en groupement, une lettre de groupement reprenant la liste des membres du groupement sera jointe au dossier accompagnée des documents DC1 et DC2. S'il est fait appel à de la sous-traitance joindre le document DC4.

A.2 - Bref historique et descriptif des activités de votre structure (ou de chaque membre du groupement)

A.3 - Nombre d'employés

A.4 - Chiffre d'affaires et résultats des 3 derniers exercices le cas échéant

---

A.5 - Activité actuelle ou passée avec l'AFD (bref descriptif des missions, CA et contact(s) dans le groupe)

**B. Résumé de votre offre**

- B.1 - Compréhension des attentes de l'AFD
- B.2 - Synthèse des étapes de votre intervention
- B.3 - Calendrier général de la mission

**C. Points forts et valeur ajoutée de votre offre pour effectuer cette mission**

**D. Description détaillée de votre offre**

- D.1 - Description détaillée du contenu des étapes proposées (diagnostic, analyses, scénarii, plan d'action, reporting...)
- D.2 - Moyens mis en œuvre
- D.3 - Instances et modalités pratiques de pilotage de la mission
- D.4 - Tableau détaillé des livrables
- D.5 - Planning détaillé

**E. Recommandations du prestataire pour la bonne réalisation de la mission**

**F. Présentation de l'équipe qui interviendra sur la présente mission**

- F.1 – Constitution de l'équipe et répartition des responsabilités entre ses membres
- F.2 – CV des intervenants (3 pages maximum par intervenant)

Le futur contrat sera conclu *intuitu personae*, c'est-à-dire en considération des noms et de la qualité des personnes intervenant au titre de la présente mission. Le titulaire du marché identifiera lors de la remise de sa proposition de service une équipe dédiée à l'exécution de la mission et précisera le nom et la qualité des personnes composant la dite équipe. Si ces personnes venaient à quitter la structure du titulaire du marché, l'AFD se réservera le droit de mettre fin au contrat sans indemnités pour le titulaire.

**G. Références sur le type de missions correspondant à la mission du présent appel d'offres**

**H. Proposition financière détaillée :** les offres financières devront impérativement être envoyées au format transmis en Annexe 4 et sous Excel.

Le prestataire doit indiquer, en %, la marge opérationnelle qu'il prélève pour la réalisation de l'ensemble de la prestation. Le montant de ses honoraires est intégré dans le budget total alloué à la prestation.

**I. Votre accord (ou éventuels commentaires) sur le contrat AFD (Annexe 2)**

**J. Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée** (annexe 3) pour justifier que la structure candidate n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (ou l'équivalent dans le pays d'implantation de la structure, si celle-ci n'est pas implantée en France).

---

## **12.2. COMPLEMENT DE REPONSE**

Il sera demandé aux candidats de fournir :

- Document 1: La lettre de candidature DC1 datée et signée par une personne ayant pouvoir d'engager le candidat
- Document 2: La déclaration du candidat (DC2 nouvelle formule) datée et signée par une personne ayant pouvoir d'engager le candidat
- Document 3: pour le candidat ou, le cas échéant, pour chaque membre du groupement candidat, preuve d'une assurance professionnelle en Tunisie en cours de validité émanant de compagnies d'assurance;
- Document 4 : Les candidats devront également transmettre la ou les pièce(s) complémentaire(s) suivante(s) :
  - o Une copie de l'extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (Kbis) (ou l'équivalent dans le pays d'implantation de la structure, si celle-ci n'est pas implantée en France)
  - o Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
  - o Le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises, pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an (ou l'équivalent dans le pays d'implantation de la structure, si celle-ci n'est pas implantée en France).
- Document 5 : Le NOTI 2 ou une photocopie des certificats visés à l'article 51 du Décret du 25 mars 2016 ou une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par une personne ayant pouvoir d'engager la société attestant que le candidat est bien à jour de ses obligations fiscales et sociales (annexe 3),

**Si le candidat n'est pas implanté en France, fournir les documents équivalents du pays d'implantation.**

## **12.3. OU ENVOYER LES REPONSES ?**

La réponse complète doit être effectuée par e-mail et utiliser les versions standard Microsoft Office à [achats-siege@afd.fr](mailto:achats-siege@afd.fr)

Vos e-mails devront impérativement avoir en objet :

- La référence du présent Appel d'offres : AFD/DOE/DAT/ARC/ACH/2016-080
- Le titre du présent Appel d'offres : Mise en œuvre du plan d'actions du Projet d'Appui aux droits de l'homme et à l'Etat de droit en Tunisie (PADHED) – Axes 1 et 2.

Votre réponse électronique ne doit pas dépasser la taille de 10 Mo. Si cela devait être le cas, nous vous remercions de découper votre réponse en plusieurs e-mails.

L'envoi des offres via une plateforme d'envoi de fichiers volumineux est possible.

Merci de demander un accusé de réception lors de l'envoi de votre offre.

## **12.4. DATE DE REMISE DES PROPOSITIONS**

**Les propositions devront être remises au plus tard le 4 octobre 2016 à 12 heures**

---

### **13. CONTACTS**

Toute question relative à cette consultation devra être adressée au plus tard le 23 septembre 2016 par e-mail à : [achats-siege@afd.fr](mailto:achats-siege@afd.fr)

Vos e-mails devront impérativement avoir en objet

- La référence du présent Appel d'offres : AFD/DOE/DAT/ARC/ACH/2016-080
- Le titre du présent Appel d'offres : Mise en œuvre du plan d'actions du projet d'Appui aux droits de l'homme et à l'Etat de droit en Tunisie (PADHED) – Axes 1 et 2.

### **14. CRITERES D'ATTRIBUTION**

Le contrat sera attribué à la société présentant le meilleur rapport qualité/prix, notamment en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Offre technique : 70% décomposée comme suit :

- exposé de la problématique et compréhension du sujet (20 %)
- démarche méthodologique proposée (20 %)
- qualifications, expériences et compétences (notamment CV de l'équipe qui interviendra sur la présente mission) (30 %)

Offre financière : 30 %

- prix des prestations (cf. modèle de devis en annexe)

### **15. PLANNING PREVISIONNEL DE LA CONSULTATION**

- Retour des offres : 4 octobre 2016
- Analyse des offres : semaine 41
- Audition des candidats : semaine 42
- Sélection du titulaire : semaine 42
- Contractualisation : semaine 43
- Démarrage de la prestation : à la signature du contrat

### **16. ANNEXES**

**ANNEXE 1 - CAHIER DES CHARGES + ANNEXE (PLAN D'ACTION)**

**ANNEXE 2 - CONTRAT TYPE DE PRESTATION DE SERVICE AVEC L'AFD**

**ANNEXE 3 - DECLARATION SUR L'HONNEUR**

**ANNEXE 4 - CANEVAS DE REPONSE FINANCIERE**

---

## ANNEXE 5 - PRESENTATION DE L'AFD

### Un Groupe au service du développement

L'Agence Française de Développement (AFD) est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial relevant de la loi bancaire en tant qu'établissement financier spécialisé. L'AFD finance et accompagne des projets et programmes de développement qui soutiennent une croissance économique plus durable et partagée, améliorent les conditions de vie des plus pauvres, contribuent à la préservation de la planète et aident à stabiliser les pays fragiles ou en sortie de crise.

Elle est placée sous la tutelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) et du ministère des Outre-Mer. A ce titre elle contractualise avec ses ministères de tutelle de façon triennale, dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) qui encadre ses modalités et objectifs d'intervention. Le COM comprend une série d'indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des différents objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Présente sur le terrain dans les départements et collectivités d'Outre-mer, et dans plus de soixante pays répartis sur les cinq continents, elle intervient grâce à son réseau d'agences et à ses différentes filiales, avec une large gamme d'instruments financiers, des instruments d'analyse et de couverture du risque, ou encore de l'ingénierie de formation et de renforcement des capacités. Ses interventions soutiennent les pouvoirs publics, le secteur privé et les réseaux associatifs locaux pour la mise en œuvre de projets et programmes économiques, sociaux et environnementaux très divers.

Sa filiale Proparco finance les investissements privés.

L'AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement. Elle assure la gestion du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), qui cofinance des projets conciliant environnement et développement. L'AFD participe ainsi à de multiples dimensions de l'influence française dans la sphère du développement.

L'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, est accessible sur le lien suivant : [www.afd.fr](http://www.afd.fr).